

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°96-296 du 15 Juillet 1996

portant ratification de l'Accord de prêt PC-BN 92-03 00 signé le 08 Décembre 1995 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement complémentaire du projet d'aménagement des voies d'accès et de la traversée de COTONOU : tronçon Akossombo-Etoile Rouge-Marché Dantokpa-Carrefour "La Béninoise".

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N°96-017 du 11 Juillet 1996 autorisant la ratification de l'Accord de prêt PC-BN 92-03 00 signé le 08 Décembre 1995 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement complémentaire du projet d'aménagement des voies d'accès et de la traversée de COTONOU : tronçon Akossombo-Etoile Rouge-Marché Dantokpa-Carrefour "La Béninoise".;
- VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Est ratifié l'Accord de prêt PC-BN 90 03 00 signé le 08 Décembre 1995 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre du financement complémentaire du projet d'aménagement des voies d'accès et de la traversée de COTONOU : tronçon Akossombo-Etoile Rouge-Marché Dantokpa-Carrefour " La Béninoise" et dont le texte est joint à ce Décret.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

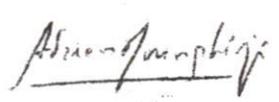
Fait à COTONOU, le 15 Juillet 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



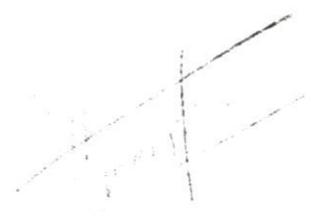
Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,



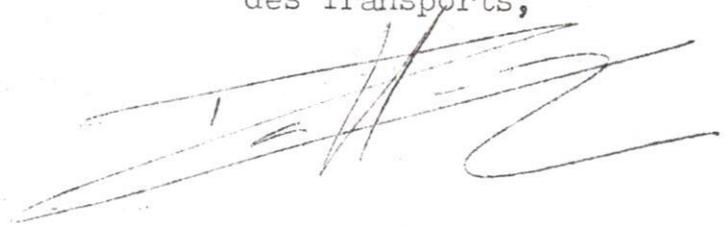
Maître Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Finances



Moïse MENSAH

Le Ministre des Travaux Publics et
des Transports,



Kamarou FASSASSI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 2 MF 4 MTPT 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-